



**Province de Québec
Municipalité de Fassett
Comté de Papineau**

AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle triennal de l'évaluation foncière de la municipalité de Fassett pour les années 2024, 2025 et 2026

Rôle triennal 1^{re} année

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par Chantal Laroche, Directrice générale de la municipalité de Fassett.

QUE le rôle triennal de l'évaluation foncière de la municipalité de Fassett pour les années 2024, 2025 et 2026 a été déposé au bureau de la directrice générale situé au 19 de la rue Gendron à Fassett, le 11 septembre 2023;

Que toute personne peut consulter, durant les heures d'ouverture des bureaux de l'hôtel de ville, ledit rôle;

Une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la loi sur la fiscalité Municipale doit être déposée avant le 1^{er} mai 2024

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 033-97 et ses amendements, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 033-97 et ses amendements sont disponibles au bureau de la M.R.C. de Papineau, 266, rue Viger, Papineauville (Québec), J0V 1R0;

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la M.R.C. de Papineau, à l'attention de la Directrice générale, au 266, rue Viger, Papineauville (Québec) J0V 1R0.

Dans le cas où la demande serait effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle serait envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Donné à Fassett, ce 18^e jour de septembre de l'an 2023.

**Chantal Laroche
Directrice générale**